

1. ÉTABLIR 11 PALIERS D'IMPOSITION POUR LES PARTICULIERS = 1 MILLIARD \$

Les dernières statistiques fiscales révèlent que 6,372 millions de contribuables ont soumis une déclaration de revenu en 2011, dont 4 millions sont imposables. Le montant moyen d'impôt payé par chaque contribuable est de 3665\$. En 2011, 75,5% des contribuables avaient un revenu total inférieur à 50 000\$⁶.

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que 4. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0\$ et 41 095\$) tandis que le dernier palier a diminué de 33% à 25,75% (pour la portion des revenus imposables supérieure à 100 000\$). Cette baisse des impôts pour les plus nantis est un choix politique menant l'État à se priver de revenus importants et contribuant ainsi à affaiblir sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de la population en général.

Voici le modèle actuel d'imposition, selon les taux de 2013 (les tranches de revenu imposable sont indexées à chaque année) :

TRANCHES DE REVENU IMPOSABLE	TAUX
0\$ à 41 095\$	16%
41 095\$ à 82 190\$	20%
82 190\$ à 100 000\$	24%
100 000\$ et plus	25,75%

L'instauration en 2012 d'un quatrième palier d'imposition par le gouvernement péquiste rapportera plus de 326 millions\$ en 2014-2015⁷. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, cette mesure (qui touche près de 5% des contribuables) demeure nettement insuffisante pour rétablir le caractère progressif de l'impôt.

Nous proposons donc d'établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers, suivant le modèle décrit dans le tableau suivant :

PALIER	TAUX
0\$ - 24 999\$	15%
25 000\$ - 34 999\$	16%
35 000\$ - 39 999\$	17%
40 000\$ - 49 999\$	18%
50 000\$ - 59 999\$	20%
60 000\$ - 69 999\$	22%
70 000\$ - 99 999\$	26%
100 000\$ - 149 999\$	32%
150 000\$ - 199 999\$	34%
200 000\$ - 249 999\$	36%
250 000\$ et plus	38%

En utilisant ces 11 paliers d'imposition, l'État québécois récolterait 1 milliard \$ de plus annuellement. Cela permettrait de baisser les impôts de 94% des contribuables qui paient actuellement de l'impôt (principalement de la « classe moyenne », ceux gagnant entre 25 000\$ et 70 000\$ annuellement) et amènerait une hausse substantielle pour les plus fortunés.

Il est important de souligner cet impact sur la majorité des contribuables, parce qu'il existe une forme de psychose entourant tout ce qui touche les impôts. Cette psychose est fort présente lorsqu'on parle d'augmenter les impôts, même si cela ne toucherait pas la majorité des personnes qui en paient actuellement.

Cela est basé en grande partie sur une mauvaise compréhension de la progressivité de l'impôt et donc du fonctionnement des paliers d'imposition.

Chaque palier d'imposition représente une tranche de revenu imposable à laquelle on applique un taux spécifique. Si le revenu d'un contribuable augmente, ce ne sont que les dollars au-delà d'un nouveau palier d'imposition qui seront imposés au nouveau taux, et non l'ensemble de ses revenus.

Par exemple, si, selon les taux de 2013, j'ai un revenu imposable de 41 095\$ et qu'il augmente à 45 000\$, ce ne sont que les 3 905\$ (soit 45 000\$ - 41 095\$) qui excèdent le premier palier d'imposition qui seront imposés au taux d'imposition de 20%, soit le taux du second palier d'imposition — et non l'ensemble du revenu.

De la même manière, personne ne paie d'impôt sur ses premiers 11 195\$ de revenu, ce qui correspond au montant personnel de base pour l'année 2013, et cela reste vrai que votre revenu soit de 50 000\$ ou de 500 000\$.

Voici quelques exemples d'application des 11 paliers d'imposition que nous proposons comparativement aux 4 paliers actuels (2013) suivant différents types de revenus:

REVENUS	IMPÔT AVEC LES 4 PALIERS ACTUELS	IMPÔT SELON NOTRE PROPOSITION DE 11 PALIERS	DIFFÉRENCE
24 000\$	3 840\$	3 600\$	- 240\$
45 000\$	7 356\$	7 100\$	- 256\$
55 000\$	9 356\$	9 000\$	- 356\$
70 000\$	12 356\$	12 200\$	- 156\$
150 000\$	31 944\$	36 000\$	+ 4 056\$

UNE HAUSSE DES IMPÔTS DES PLUS RICHES N'EST PAS UNE IDÉE FARFELUE

Depuis toujours et sans surprise, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition suscite une très grande résistance de la part des personnes les plus fortunées et de leurs alliés dans les grands médias. Rappelons-nous le vent de panique qui avait soufflé sur

le Québec lorsque le Parti québécois avait soulevé cette idée à l'automne 2012. Certains avaient alors parlé d'un possible « exode » des mieux nantis et même d'une « angoisse fiscale ». Or, personne au Québec ne paie 25,75 % d'impôt provincial sur 100 % de son revenu imposable, mais bien sur la portion du revenu qui dépasse 100 000 \$! En effet, il est important de rappeler que les taux d'imposition ne s'appliquent pas sur l'ensemble des revenus des contribuables (et c'est la même chose pour les plus riches), mais bien selon les différentes tranches de revenus.

Voici un exemple (ci-bas), appliquant les 11 nouveaux paliers d'imposition suggérés, de l'impôt que devra payer une personne gagnant 300 000 \$. Sans tenir compte des échappatoires fiscales possibles et des prestations sociales reçues, le montant serait donc de 90 000 \$, représentant un taux d'imposition moyen de 30 %, au provincial.

PALIER D'IMPOSITION	MONTANT IMPOSÉ	TAUX D'IMPOSITION	MONTANT À PAYER
** Rappelons qu'un montant de 11 195 \$ (2013), identifié dans la déclaration de revenus (rapport d'impôt) comme montant personnel de base, est considéré comme un crédit d'impôt non remboursable. En clair, tous les contribuables (même les plus riches) ne paient pas d'impôt sur ces premiers revenus.			
0 \$ – 24 999 \$	24 999 \$	15 %	3 750 \$
25 000 \$ – 34 999 \$	9 999 \$	16 %	1 600 \$
35 000 \$ – 39 999 \$	4 999 \$	17 %	850 \$
40 000 \$ – 49 999 \$	9 999 \$	18 %	1 800 \$
50 000 \$ – 59 999 \$	9 999 \$	20 %	2 000 \$
60 000 \$ – 69 999 \$	9 999 \$	22 %	2 200 \$
70 000 \$ – 99 999 \$	29 999 \$	26 %	7 800 \$
100 000 \$ – 149 999 \$	49 999 \$	32 %	16 000 \$
150 000 \$ – 199 999 \$	49 999 \$	34 %	17 000 \$
200 000 \$ – 249 999 \$	49 999 \$	36 %	18 000 \$
250 000 \$ et plus	50 000 \$	38 %	19 000 \$
TOTAL DE L'IMPÔT À PAYER (du moins théoriquement)			90 000 \$ (30 %)

Note : si vous désirez obtenir un aperçu de l'impact (probablement positif) de l'application des 11 paliers d'imposition mis de l'avant par la Coalition, vous n'avez qu'à prendre votre revenu imposable (voir la ligne 299 du formulaire de déclaration d'impôt pour la dernière année) et effectuer l'exercice.

**SANS COMPTER
LES REER, CELI ET AUTRES
DÉDUCTIONS FISCALES QUI LUI
PERMETTRAIENT
DE PAYER MOINS D'IMPÔT.**